



INDE

LES CASTES INFÉRIEURES. — LES ORDRES MONASTIQUES. — FUNÉRAILLES D'UNE INDOUE DE CONDITION.

1 2 3 4 5 6 7 8

N^{os} 1 et 2.

Mari et femme, marchands de grains. Caste Lambadi.

N^{os} 3 et 4.

Mendiant de la secte de Vichnou, salué par sa femme.

N^o 5.

Marchand de sel.

N^{os} 6 et 8.

Mendiant et sa femme ; secte de Vichnou.

N^o 7.

Mendiant cannadien ; secte de Siva.

Les castes inférieures dans l'Inde se subdivisent en corporations de métiers ; les orfèvres forment une caste, les charpentiers une autre, et ainsi de suite conformément aux lois anciennes de Manou, assignant à chacune des castes mêlées un métier héréditaire. La séparation de ces castes se maintient avec une rigueur extrême, plus même, dit-on, aujourd'hui que jadis. Les gens de lignée différente ne mangent jamais ensemble et ne se mêlent point par des mariages ; chaque caste a son rituel propre. Ces divisions sont si nombreuses que l'on compte cent cinquante castes dans le seul voisinage de Pouna où, selon toute apparence, elles ne sont pas plus nombreuses qu'ailleurs. La persistance de ces usages s'explique par la gravité de la perte des droits de caste ; elle équivaut, en principe, à ce qu'est chez nous la mort civile. Celui qui est dans ce cas ne peut ni hériter, ni contracter, ni déposer en justice ; privé de ses droits de citoyen, il est rejeté de la société commune ; la maison de son père lui est fermée, ses parents évitent tout rapport avec lui ; les consolations de la religion lui sont refusées. Cette excommunication peut cependant avoir un terme ; à moins qu'un homme n'ait été dégradé pour des crimes épouvantables, il peut toujours, par l'expiation, reconquérir sa place. Il paraît même qu'aujourd'hui cette réhabilitation offre moins de difficultés que jadis.

Aux castes représentant les corps de métiers sont venues se joindre, depuis Manou, des castes provenant des ordres monastiques qui n'existaient pas du temps de l'antique législateur. D'après les livres indous, la fondation du plus ancien de ces ordres daterait environ du huitième siècle de l'ère chrétienne ; parmi ceux qui existent maintenant, il en est peu qui remontent plus haut que le quatorzième siècle. En dehors des ordres composés exclusivement de Brahmanes, le trait caractéristique de l'ordre monastique indou est que toutes les distinctions de castes disparaissent entre les adeptes d'une même communauté : tous les membres sont égaux entre eux. La discipline de ces ordres n'a pas la régularité qu'ont les ordres monastiques en Europe ; les gens ne se distinguent pas non plus entre eux, ni du reste du genre humain, d'une façon aussi tranchée ; il n'y a même pas de nom générique pour les désigner, le nom de *Goseyens*, qu'on leur applique le plus souvent, n'appartenant rigoureusement qu'à une subdivision. Les Indous les connaissent tous à quelque chose de leur costume quand ils en portent, car il en est qui vont tout nus. Ordinairement c'est par le pli et la couleur du turban et de la ceinture. Tous ces moines sont liés par des vœux, et si tous ne sollicitent pas la charité, tous au moins acceptent l'aumône.

La plupart des ordres possèdent des couvents avec des propriétés territoriales; la mendicité, de même que les métiers qui s'exercent quelquefois ouvertement, mais le plus souvent en secret, ont pour but l'accroissement de la fortune commune fondée par les dons des personnes pieuses. Tout en appartenant à des couvents, la plupart des Goseyens passent une partie de leur temps à errer dans le pays, y vivant d'aumônes. Certains mènent une vie exclusivement errante, basée sur les mêmes ressources, sans autre règle que celle qu'ils veulent bien s'imposer.

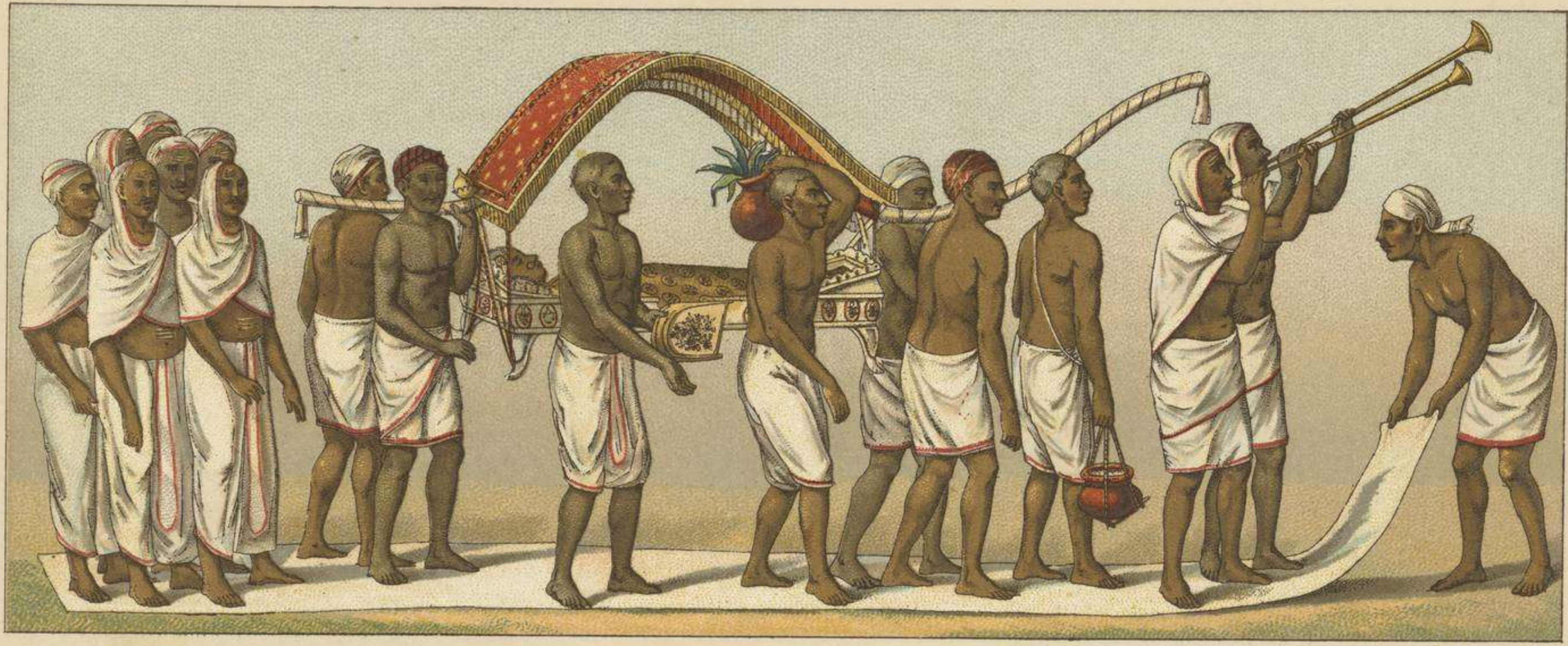
Très peu de ces ordres monastiques ont des vœux précis. On s'y engage au célibat, mais il n'est pas de règle générale; un ordre du Bengale permet aux hommes et aux femmes de vivre sous le même toit, en exigeant d'eux des vœux de chasteté; dans tel autre, les membres peuvent se marier et vivre avec leur famille comme les laïques. Chez les Beïragis et les Yogis, il y a absence de toute règle. Les uns ont pour principe de ne se vêtir que des plus beaux habits, de ne se nourrir que des mets les plus fins, de se livrer à tous les plaisirs innocents, et cela leur vaut beaucoup de considération auprès du public qui leur fournit généreusement les moyens d'être fidèles à ces principes. D'autres affectent de vivre dans l'ordure et la saleté, extorquant les aumônes par le dégoût qu'ils inspirent. Enfin, à côté de la variété de ceux qui se livrent aux pratiques les plus extravagantes, faisant vœu de ne jamais parler, se déchirant les chairs avec des lames de rasoirs, tenant un bras et même les deux en l'air, les poings fermés, jusqu'à ce que les ongles traversent la paume des mains, il est encore tels de ces mendiants dont l'existence peut être comparée à celle de bandits. Les nagas sont des moines qui ne font pas profession de prendre les armes pour la cause de la religion, mais seulement de se louer à qui veut payer; leurs cheveux nattés, leur barbe en désordre, leurs membres nus et couverts de cendres, leur donnent un aspect effrayant. Lorsque les nagas ne sont pas au service de quelque prince, ils se forment en bandes de maraudeurs pour piller le pays; et ils sont nombreux, car on dit qu'en 1760, à la grande foire de Hardouar, où sans être au service de personne ils se trouvaient armés, il y eut entre les nagas de Vichnou et ceux de Siva une collision telle qu'il ne serait pas resté sur la place moins de 18,000 morts. Exagéré ou non, ce chiffre donne une idée de l'importance de ces affiliations monastiques.

Si bon nombre de Goseyens ne sont que d'importuns et impudents mendiants, des vagabonds se livrant sans contrainte à la vie aventureuse, on compte parmi eux quelques personnages savants, des religionnaires inoffensifs, des marchands respectables. Les religieux de Vichnou ont, généralement, meilleure réputation que ceux de Siva.

A côté du marchand, n° 1, en face du mendiant de caractère religieux, n° 4, on voit ici la femme de chacun d'eux. La première porte sur sa tête un paquet volumineux; l'autre s'incline devant son mari en joignant les mains dans l'attitude de l'infériorité. Ces deux figures représentent bien la manière dont est traitée la femme du peuple et le rang que l'Indou assigne, en général, à sa compagne. Tous les couples des gens de métier de la nombreuse collection qui nous fournit ces sujets montrent ainsi la femme chargée habituellement du transport des marchandises, quels que soient, en quelque sorte, leur poids et leur volume; la coiffure de la femme est toujours plate, car c'est sur sa tête qu'elle porte tout, tandis que le mari qui l'emploie comme bête de somme chemine seulement chargé de ce qui lui est personnel. Voici ce que dit Jacquemont sur le rang de la femme chez le peuple indou : « Les femmes ne vont nulle part qu'aux marchés, je dis celles des pauvres gens, et toutes à la rivière pour faire leurs ablutions, devoir de piété; mais pour leur plaisir, pour leur amusement, jamais elles ne sortent. Elles ne participent à aucune récréation des hommes. Ceux-ci semblent les considérer comme des créatures si impures, que je m'étonne comment le dégoût ne réprime pas en eux le penchant de la nature qui les rapproche d'elles. J'ai rencontré sur les routes, depuis deux mois, beaucoup de pauvres familles en voyage. Si affamées qu'elles paraissent, si nues qu'elles soient, dans les derniers degrés de la misère et du dénûment, le mari marche silencieux devant, la femme le suit à quelques pas portant un enfant en bas âge, à cheval sur la hanche du côté gauche. J'ai suivi quelquefois de ces tristes figures l'espace de plusieurs lieues, sans les voir se joindre ni se dire un mot. »

Nos n°s 1 et 2, qui sont des gens de la campagne, sont habillés d'une manière conforme à la description donnée par Jacquemont des costumes du Malwa. La toile dont usent ceux de cette classe est très commune et fabriquée dans leurs familles; longue de quinze à seize mètres et large d'un mètre, la pièce coûte une roupie ou deux francs. Une pièce partagée en trois suffit à vêtir un homme. Il roule un des morceaux en turban autour de sa tête, un autre autour de la ceinture, qui couvre aussi les cuisses, et du troisième il fait un châle ou manteau qu'il jette sur ses épaules.

Chaque bourg a quelques familles de teinturiers, le plus souvent musulmans. Ils teignent en rouge et en bleu, par des procédés grossiers, ces étoffes communes, et impriment sur elles de rudes dessins. Les femmes s'habillent de ces toiles de couleur. Leur costume est le même que dans le Radjpoutana et dans les provinces septentrionales de l'Inde, y compris le Pendjâb. Leur jupon descend jusqu'à la cheville; il est serré sur les hanches par un cordon passé dans une coulisse. Le ventre, l'estomac, les flancs sont plus ou moins nus; le corset qui recouvre la gorge, servant à cacher ou à soutenir les seins, est en général très petit; parfois, comme ici, il prend l'aspect



INDE

INDIA

INDIEN



IMP FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Charpentier lith.

d'un caraco ajusté, ne nuisant en aucune façon à la liberté des mouvements. Pour le travail des champs, les femmes n'ont pas d'autres habits. Celles qu'on voit sur les routes ou dans les villages autour des puits portent sur la tête une sorte de grand voile de très grosse mousseline, communément rouge ou bleue ou bariolée de ces couleurs, qui tombe jusqu'à la ceinture ou jusqu'aux genoux, et qu'elles abaissent au-dessous des yeux quand elles rencontrent un étranger.

Du poignet souvent jusqu'à l'épaule, leurs bras sont couverts de bracelets de cuivre, de fer, d'argent, d'ivoire, et surtout de bois peint. Les vieilles ne renoncent pas à cet ornement.

Leurs bracelets de bois verni ressemblent beaucoup à des cornets à jeter les dés. Elles portent des anneaux de cuivre ou d'argent aux doigts des mains et surtout des pieds, et aux jambes d'autres anneaux massifs, qui tombent sur le talon et le cou de pied. Il n'y a guère que les jeunes femmes qui portent un anneau pendu au nez. Les femmes du peuple que l'on rencontre partout sont, comme dans le reste de l'Inde, d'une grande modestie; elles se cachent toujours de ceux qui les regardent.

Chaque caste, et dans chaque caste, chaque classe, a dans toute l'Inde quelque particularité dans la manière de rouler son turban. En général, il est de forme peu gracieuse, laissant les oreilles découvertes et descendant fort bas sur le front et derrière le cou.

Les n^{os} 3 et 4, qui sont de ces mendiants signalés plus haut, portent des costumes qui ne sentent guère la misère. L'homme, tête entièrement rasée, ceinte d'un ruban de joaillerie, ayant aux oreilles un large anneau avec pierre en émeraude, est vêtu du riche *dhoti* de mousseline, bordé de broderies en couleurs; son écharpe est de même étoffe et non moins luxueuse. Il est chaussé de la sandale en bois montée en patin, qui est souvent l'objet d'un travail raffiné. Cette chaussure tient seulement au pied au moyen d'un bouton, dont la tige droite passe entre le pouce et le premier doigt. Une série de ces sandales, provenant du Pendjâb, a figuré à l'Exposition du Costume, ouverte en 1874 au Palais de l'Industrie. Leur forme était analogue à ce que l'on voit ici; le travail accusait l'ancienneté, et on y remarquait, selon les paires, à l'une le bouton d'ivoire teint en rouge et divisé en six lobes, s'ouvrant comme les pétales d'une fleur de lotus chaque fois que le pied pose sur le bois de la sandale; à d'autres, un bouton en ivoire blanc, dont la pression du talon faisait jouer le mécanisme. Certaines de ces chaussures de bois étaient couvertes d'ornements gravés; le bois en était contourné; sur d'autres, les gravures étaient remplies de pâtes colorées à la façon des émaux champlevés. Ce moine qui pince de sa main droite les cordes d'une riche guitare est salué par sa femme avec une vénération que redouble sans doute son caractère religieux. Les vêtements de cette femme sont d'une étoffe fine, légère, brodée; les grandes nattes de ses cheveux ne pendent pas en arrière dans toute leur longueur; elles sont relevées en un nœud sur le dos. Elle a la petite calotte d'orfèvrerie, les bijoux d'oreilles, l'anneau nasal, le collier à plusieurs rangs, des bracelets d'or au poignet, des anneaux de jambes et aussi des bagues de pied au doigt proche du pouce. Elle ne porte pas le petit corset, l'étui des seins; et peut-être faut-il voir dans l'abstention de cette protection de la poitrine, coïncidant avec une riche toilette, la confirmation de l'usage admis en certaines provinces, où la femme ne doit pas se présenter aux yeux d'un supérieur avec les seins couverts.

Le marchand de sel, n^o 5, n'a d'autre particularité dans son costume que la bordure rouge de la pièce de toile dont sont faits sa ceinture et son turban, et la couleur différente de son manteau à petites franges. Les nombreux bracelets, ou plutôt l'enroulement figurant des bracelets superposés que cet homme porte aux arrière-bras qu'ils couvrent en grande partie, ne sont pas d'un usage très commun chez le mari; c'est plutôt aux femmes que l'on voit cet appareil, qui paraît ici composé de liens de jonc. Ce marchand de sel, qui naturellement a chargé sa femme du fardeau de la marchandise, tient d'une main un bâton rond, de grosseur égale d'un bout à l'autre, de même nature que celui que le marchand de grains, n^o 1, tient sur l'épaule. Ce bâton n'est point une canne, mais le fléau de la *trutina* des Romains, dont on allonge le bras de levier sur des fractions marquées en conservant d'un côté l'unité de pesanteur, ce qui forme la balance la plus rapide et la moins embarrassante. Le marchand de grains porte à sa ceinture la série de poids dont le système de suspension ne permet pas la supercherie, et derrière lui le sac qui renfermera les grains à peser. Le marchand de sel tient de sa main droite les deux cordes courtes terminées par un nœud d'arrêt qui serviront également à la suspension.

Les n^{os} 6 et 7 représentent un mendiant et sa femme, c'est-à-dire un moine encore, allant, dit la légende, à Tirouppadi. Il s'agit d'un acte de dévotion. L'homme est muni d'un chapelet noir à double rang, et ce qu'il tient en main paraît être une banane. La femme, enveloppée du *sary*, les nattes relevées comme ci-dessus, est couronnée de fleurs, et a un collier également de fleurs qui lui tombent sur la poitrine. Sa boucle d'oreille est une grosse boucle, des deux côtés de laquelle à partir du centre tombent des perles en pendentifs. Elle a un collier de perles à double rang, l'anneau nasal, et en outre une singulière et grande boucle à angles droits par le bas, qui se trouve fixée de chaque côté de la bouche et pend au-dessous du menton, en avant.

Le mendiant canadien, n° 7, est drapé dans une toile unie, de manière, non à en être vêtu, mais à en faire le cadre de sa nudité. Ce cynique solliciteur tient d'une main le haut et fort bâton ferré du pic des montagnards; de l'autre main, il fait résonner une cloche, et porte à la jambe droite des grelots suspendus à un anneau en étoffe. Un sachet suspendu à son cou tombe sur sa poitrine. Les stigmates dont ce sectateur de Siva est marqué au front, au haut de la poitrine et sur l'arrière-bras, sont horizontaux. Ceux des sectateurs de Vichnou, qui se mettent aux mêmes endroits, sont verticaux, irradiant légèrement de bas en haut, comme on peut les voir n° 6.

Funérailles d'une Indoue de condition.

Après la mort, on lave le corps, on le parfume, on le couvre de fleurs, et on le porte aussitôt sur le bûcher. Dans le sud, le cortège funèbre est précédé par des musiciens; le corps est porté la face découverte et peinte avec du carmin. Ailleurs, au contraire, le corps est soigneusement recouvert, et il n'y a pas de musique dans le cortège; mais les personnes qui l'accompagnent poussent des cris de douleur.

Le bûcher d'une personne ordinaire a quatre ou cinq pieds de haut; on le décore de fleurs; on jette dans les flammes du beurre clarifié et des huiles parfumées. La religion enjoint de ne pas pleurer, et d'adoucir sa douleur en répétant certains versets consacrés des livres saints.

Les funérailles sont quelquefois l'occasion de dépenses immenses. La scène représentée montre qu'aux enterrements des riches le chemin est tapissé pour le passage du cortège. Le palanquin sous tenture brochée d'or que l'on voit ici est le *jâlledar*, le plus luxueux de tous : c'est celui des rajahs et des plus grands seigneurs.

Reproductions de peintures indiennes provenant de Pondichéry, faites et annotées dans la première partie de ce siècle.

Voir pour le texte : V. Jacquemont, Voyage dans l'Inde; Dubois de Jancigny, l'Inde; Univers pittoresque; Ferrario, l'Inde.

